



AVIS PUBLIC

Règlement 003-2022

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Audrey Pilon, greffière-trésorière adjointe, de la Régie intermunicipale en protection des incendies du Kamouraska-Ouest que le Règlement numéro 003-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska a été adopté à la séance du Conseil d'administration à Mont-Carmel le mardi 20 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du 18 octobre 2022 ainsi que d'une présentation du projet aux employés le 29 novembre 2022.

DONNÉ À Les Cèdres, ce 22 décembre 2022.

Audrey Pilon
Greffière-trésorière adjointe